**Compte-rendu sommaire**

 **Séance du jeudi 16 septembre 2021 à 18h30**

**Présents :**

Mmes RODET Claudine, BECUE Marie-Agnès, CARRE Hélène, GARY Catherine

Mrs JAROSZ Jean-Robert, TURGNE Noël, BORDONADO Claude, THOMAS Romain, POL Frédéric

Monsieur BORDONADO est secrétaire de séance. Madame le maire donne lecture de la réunion maire-adjoints du 9 septembre 2021

**Ordre du jour :**

1. Nouvelle convention « santé, hygiène et sécurité au travail » via le centre de gestion 16. Acceptée à l’unanimité

2. Convention de groupe via le centre de gestion 16 « adhésion au contrat groupe pour le risque santé - Mutuelle Nationale Territoriale ». Adhésion acceptée à l’unanimité. Participation employeur mensuelle : 10€/agent.

3. Convention via le centre de gestion 16 « adhésion au contrat groupe pour le risque prévoyance - Territoria Mutuelle ». Adhésion acceptée à l’unanimité. Participation employeur mensuelle : 10€/agent.

4. Recrutement d’un agent en contrat aidé de droit privé : parcours emploi compétence. Le conseil délibère et accepte à l’unanimité le recrutement d’un agent pour une période de 6 mois renouvelable à raison de 20 heures semaine à compter du 15 octobre 2021. Avec une période d’essai d’un mois.

5. Échange concessions au cimetière : Famille Prince. La concession portant le numéro 276 acquise en 1985 a été rétrocédée à la commune. En échange, la concession portant le numéro 271 est accordée. Accepté à l’unanimité.

6. Modification des statuts du SIVOS Mareuil, Courbillac, Sonneville, Plaizac : article 03 relatif aux participations communales et article 04 relatif à la composition du bureau. Acceptée à l’unanimité.

7. Demande de subvention association cycliste ACJAR : sans suite car la manifestation du 19 septembre est annulée.

8. Désignation de délégués au Comité Départemental d’Action Sociale (CDAS16) :

Mme RODET Claudine est désignée titulaire à l’unanimité et Mme BECUE Marie est désignée suppléante à l’unanimité

9. Inscription des chemins ruraux au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) : Après délibération, le conseil accepte le classement de 9 chemins à la majorité des membres présents. 7 voix pour et 2 contre.

10. Virement FPIC 2021. Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 6 500 € budgétisés pour 6 520 € prélevés. Une décision modificative de 20 € est nécessaire. Acceptée à l’unanimité.

**Informations diverses :**

-Parcelle AB 101 : Le propriétaire de cette parcelle n’ayant pas donné suite, Mme Le Maire demande aux membres présents l’autorisation de lancer la procédure de « bien en état d’abandon manifeste ». Acceptée à l’unanimité.

- Point sur la réserve incendie au lieu-dit Beaulieu. Recherche d’un terrain pouvant accueillir une bâche pour Beaulieu. Divers échanges avec des propriétaires riverains. Madame CARRE indique que Monsieur BAZINET Francis accepte de mettre à disposition le terrain proposé antérieurement. Une convention devra être établie entre le propriétaire et la commune. Le conseil accepte la proposition.

- Courriers de remerciements de la société de chasse pour la subvention communale et de Madame BRISSON Evelyne pour le cadeau offert lors de son départ en retraite.

-Monsieur JAROSZ fait un point sur les bâtiments scolaires et la remise en état de l’assainissement du bâtiment le plus récent ainsi que sur un problème électrique survenu dans la semaine dans l’ancien bâtiment.

-Monsieur BORDONADO fait une observation sur l’arrêt du bus scolaire le matin

-Monsieur TURGNE indique que les travaux sur le ralentisseur seront faits en décembre.

20h20, la séance est levée

Vu pour être affiché le vingt septembre deux mille vingt-et-un, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, le 20 septembre 2021 Le Maire, Claudine RODET

**Additif au compte rendu du conseil du 16 septembre 2021 :**

Point à l’ordre du jour en informations diverses concernant un problème d’écoulement des eaux pluviales rue des Noyers, créant des désagréments en cas de fortes pluies sur la propriété de Mr Barbe Jacques 1 rue des Noyers (inondation cave et jardin). Un contact sera pris avec le bureau d’études BETG afin de trouver une ou plusieurs solutions à ce problème.